



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites



Compte rendu de la réunion régulière du Conseil syndical du 14 décembre 2001

Le Conseil syndical s'est réuni le 14 décembre dernier. Nous vous présentons un sommaire des principaux points abordés lors de cette réunion.

1. Mise en place de trois nouveaux comités

À la suite de la signature de la convention collective 1999-2004, trois nouveaux comités ont été créés :

1.1 Comité de gestion des assurances collectives

Le comité devra mettre en place les régimes d'assurances collectives qui seront les plus appropriés à la situation des professeures et professeurs. Les parties doivent former un comité de cinq personnes dont trois représentant le Syndicat et deux représentant l'Employeur.

Des élections ont eu lieu. Daniel Coulombe (sciences comptables), Chantale Jeanrie (fondements et pratiques en éducation) et Christian Vadeboncoeur (biochimie et microbiologie) ont été élus membres du Comité de gestion des assurances collectives.

1.2 Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle

Le comité devra revoir les règlements en vigueur à l'Université Laval en matière de brevets et de droits d'auteur. Le comité aura accès aux données et aux ressources de l'Employeur nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Le comité devra également soumettre son projet de règlement révisé un an après le début des travaux. Notons que la clause 1.3.07 stipule que : " L'Employeur ne modifie pas sans l'accord du Syndicat les règlements en vigueur à l'Université en matière de propriété intellectuelle, dans la mesure où les modifications affectent les droits des professeures et professeurs. ". Par conséquent, les parties doivent former un comité tripartite de huit personnes dont trois représentant le Syndicat, trois représentant l'Employeur et deux représentant les étudiantes et étudiants.

Des élections ont eu lieu. Jean Amiot (sciences des aliments et de nutrition), René C. Gaudreault (médecine) et Sylvain Moineau (biochimie et microbiologie) ont été élus membres du Comité ad hoc de négociation sur la propriété intellectuelle.

1.3 Le Groupe de travail sur les critères d'application des primes individuelles

Le groupe de travail devra réévaluer et modifier les balises et les critères que la vice-rectrice ou le vice-recteur aux ressources humaines utilise dans l'attribution des primes individuelles. Les parties doivent former un comité de quatre personnes dont deux représentant le Syndicat et deux représentant l'Employeur.

Des élections ont eu lieu. Claire Deschênes (génie mécanique) et Patrick Savaria (finance et assurance) ont été élus membres du Groupe de travail sur les critères d'application des primes individuelles.

2. Élections

Des élections régulières ont également eu lieu à l'occasion de cette réunion du conseil. Christine Piette (histoire) et Jean Plante (fondements et pratiques en éducation) ont été élus membres du Comité d'analyse de la gestion institutionnelle. De plus, Germain Trottier (école de service social) a été élu membre du Comité d'aide aux professeures et professeurs.

3. Compte rendu du Comité de négociation

Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation du SPUL, a fait rapport au conseil. Depuis le dernier Conseil syndical du 16 novembre 2001, quelques événements majeurs ont eu lieu. Il y eut d'abord l'Assemblée générale spéciale du 23 novembre 2001, suivie les 26, 27 et 28 novembre 2001 du Référendum portant sur l'approbation du

projet de convention collective 1999-2004. Lors de ce référendum, 738 membres se sont exprimés et ont adopté le projet dans une proportion de 86 %. Le Conseil d'administration de l'Université a également approuvé le projet à sa séance ordinaire du 21 novembre 2001.

La signature de la nouvelle convention collective s'est tenue le jeudi 29 novembre dernier. M. le recteur François Tavenas et M. Claude Paradis, adjoint au vice-recteur aux ressources humaines, furent les signataires de la partie patronale. Conformément à nos Statuts, et suite à une résolution adoptée à cet effet par ce conseil, le président Claude Banville et Louise Mathieu, porte-parole du Comité de négociation, ont agi comme signataires pour le SPUL.

À la suite de la signature de la convention, les parties ont convenu de l'ajout de quelques clauses transitoires qui avaient été oubliées lors des dernières heures de négociation. Après plusieurs relectures du texte, la touche finale fut apportée au texte de la convention collective et celui-ci fut expédié à la reprographie. Chaque membre recevra une copie de la convention dès le mois de janvier 2002.

Mme Mathieu a tenu à remercier le personnel du SPUL : Mmes Marcelle Baller, Alberte Couture, Josée Desgagné, Lucie Hudon et Fabienne Migneault qui ont fait un travail extraordinaire tout au long de la négociation. Le Comité de négociation a pu compter sur leur compétence et leur soutien indéfectible pendant plus de deux ans; elles ont été des collaboratrices remarquables et grandement appréciées.

Dans les semaines et les mois qui viennent, il nous faudra apprivoiser et mettre en application cette nouvelle convention dans nos actions quotidiennes. Louise Mathieu a invité les membres du conseil à porter une attention particulière aux notes d'information relatives à la nouvelle convention qu'ils recevront au cours des prochains mois. Des modifications apportées à la précédente convention seront signalées, notamment, sur les délais à respecter, sur le rôle et les tâches relevant de l'Assemblée de l'unité telles que l'élaboration du plan de déploiement des effectifs d'enseignement et de recherche ou la mise à jour du plan de redressement relié au programme d'accès à l'égalité ou encore, l'application du processus de sélection des candidates et candidats aux postes de professeur. Nous allons tout mettre en œuvre pour faciliter la transition entre les deux conventions.

Dans un autre ordre d'idée, Louise Mathieu nous fait part du contenu d'une lettre de M. le recteur adressée à la communauté universitaire et parue dans l'hebdomadaire *Au Fil des événements*. Dans cette lettre, M. Tavenas commente la négociation du renouvellement de notre convention collective et le " très fort degré de mobilisation du corps professoral ". Il décrit ainsi l'accord qui est intervenu entre l'Université et le SPUL : " *Je vois, dans le très large appui que cet accord a reçu des professeurs, la promesse que leur contribution remarquable au développement de l'Université Laval se*

poursuivra au cours des prochaines années. "

À la lecture de ce passage, Louise Mathieu souligne qu'elle aurait souhaité être au pied de la tour des Sciences de l'éducation avec le porte-voix comme lors de nos rassemblements pendant la grève pour dire à M. Tavenas que les professeures et professeurs poursuivront, sans l'ombre d'un doute, leur contribution remarquable au développement de l'Université. Elle a poursuivi en disant que, quant à nous, M. Tavenas, nous voyons dans votre signature à la page 117 de la convention collective, votre engagement et celui de votre équipe à respecter, en toute bonne foi, l'esprit et la lettre de ce contrat. Et nous souhaitons tout comme vous que "*la mise en œuvre de cette nouvelle convention collective nous permettra de faire évoluer l'ensemble de nos relations vers une approche de collaboration hautement souhaitable*".

La grève est finie, il n'y a plus de porte-voix... il reste une bonne convention collective, la satisfaction d'un travail qui a reçu un fort appui des collègues et la conviction que les acquis seront toujours ceux que nous continuerons à revendiquer et à défendre.

Mme Mathieu souligne que quant à elle, il lui reste le grand bonheur d'avoir travaillé avec des collègues remarquables : "*Merci à vous, chères et chers collègues du Conseil syndical. Merci aux membres du Comité d'appui et de stratégie, du Comité exécutif, merci cher Claude Banville.*

Et un grand merci à mes collègues du Comité de négociation de qui j'ai beaucoup appris et avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir. Il y a eu James Pottier, par la suite Maurice Gosselin et Gérald Lemieux et, il y a eu tout au long de cette odyssée, Guy Allard que je tiens à remercier tout particulièrement. "

4. Compte rendu du Comité de grève

À la suite de la signature de la convention collective 1999-2004, le Comité de grève fut dissous. Denis Juhel, président du comité, mentionne que le travail accompli au sein de ce comité fut très intéressant et il profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité pour leur disponibilité au cours de l'automne 2001.

5. Information du président

Convention collective 1999-2004

Le président, Claude Banville, mentionne que nous avons effectivement reçu le dernier compte rendu du Comité de négociation et qu'il reste néanmoins encore beaucoup de travail à effectuer afin de s'assurer que les nouvelles structures de la convention collective soient bien mises en place au cours de la session d'hiver 2002. Une copie de la nouvelle convention collective devrait être transmise à tous les membres au début du

mois de janvier 2002.

" 5 à 7 " du SPUL

Afin de souligner la signature de la convention collective et de renouer les liens créés durant les journées de grève, tous les membres du SPUL sont conviés à une rencontre " 5 à 7 " le mercredi 9 janvier 2002 à 17 heures au Grand Salon du pavillon Maurice-Pollack. Bienvenue à toutes et à tous.

Conseil fédéral de la FQPPU

Lors du dernier Conseil fédéral de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université qui se tenait les 29 et 30 novembre 2001, Roger de la Garde (information et communication) a été élu membre du Comité exécutif de la FQPPU à titre de trésorier.

Deux clauses transitoires à surveiller

1. Titularisation — Clause 4.7.08

Pour les professeures et professeurs agrégés qui désirent présenter une demande de titularisation à la session d'hiver 2002, la clause 4.7.08 stipule que vous devez aviser par écrit la ou le responsable de votre unité, au plus tard le 15 janvier, de votre intention de soumettre votre candidature à la titularisation. Il est à noter que cette clause s'applique également aux professeures et professeurs sous octroi.

2. Retraite graduelle — Clause 6.5.11 Dispositions transitoires

Pour les professeures et professeurs en retraite graduelle, la nouvelle convention collective renferme de nouvelles dispositions transitoires relatives à la retraite graduelle.

Ces dispositions, inscrites à la clause 6.5.11 de la nouvelle convention collective, vous touchent si :

- vous étiez en retraite graduelle au 1^{er} décembre 1999 et que vous avez pris votre retraite avant le 29 novembre 2001 ;
- vous étiez en retraite graduelle en date du 29 novembre 2001 ;

- vous aviez informé par écrit avant le 29 novembre 2001 votre responsable d'unité de votre intention de prendre une retraite graduelle.

Dans chacun de ces cas, vous devez aviser le vice-recteur aux ressources humaines avant le 28 janvier 2002 de votre choix entre les conditions de retraite graduelle prévues à la nouvelle convention collective et celles prévues à l'ancienne.

Si vous avez besoin d'information supplémentaire sur cette question, nous vous invitons à contacter le Bureau de la retraite (poste téléphonique 3802).

Nos meilleurs vœux

Si la période des Fêtes nous offre l'occasion de dresser un bilan de l'année qui s'achève, elle constitue également un moment privilégié pour envisager l'avenir. En effet, notre Syndicat a su faire sa marque lors d'événements importants en l'an 2001. C'est grâce à votre contribution que nos réalisations ont obtenu tout le succès qu'on leur reconnaît. Si, comme le dit l'adage, " le passé est garant de l'avenir ", l'année 2002 s'annonce des plus prometteuses.

À l'aube du Nouvel An, permettez-nous de vous transmettre nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité!

Le Comité exécutif et le personnel du SPUL.



Veillez prendre note que le SPUL sera fermé du 21 décembre 2001 à midi jusqu'au 7 janvier 2002.

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)